



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Marc Lacroix	conseiller siège 3
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 02 devant environ 7 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

**100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour janvier 2016
- 1.2 Acceptation des déboursés pour janvier 2016 (Journal 328 à 329)
- 1.3 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 1.4 La Gatineau – Proposition de publicité – sécurité transport scolaire 2016
- 1.5 Demande d'aide – Nouveau propriétaire Resto le Mickaël Ange
- 1.6 Offre de services – M. Jean-Marie Gauthier
- 1.7 Deveau Avocats – Offre de services
- 1.8 Entente poste directeur général et secrétaire-trésorier
- 1.9 Accompagnement du directeur général
- 1.10 Offre d'emploi – Poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint
- 1.11 Génératrice caserne – soumission
- 1.12 Réfugiés Syriens
- 1.13 Estimé révisé - téléviseur pour salle Gérald-Gauthier



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Rapport d'activités SSI – Plan de mise en œuvre

## **300 Transport**

- 3.1 Soumission pour enseignes de nom de rues
- 3.2 Cahier aux devis généraux région Municipalité de Blue Sea
- 3.3 Remorque voirie – soumissions
- 3.4 Programme d'efficacité énergétique Hydro-Québec

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Feux d'artifice – Association du Bassin versant du lac Blue Sea
- 4.2 Association du Bassin versant du lac Blue Sea – Budget annuel
- 4.3 Association du Bassin versant du lac Blue Sea – Toiles de jute
- 4.3.1 Rapport ABV des 7 pour Blue Sea – Myriophylle
- 4.4 Attestation de conformité – Pose de jute pour myriophylle à épi
- 4.5 Vidange Septique – appel d'offre

## **500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Fondation Centre de santé Vallée-de-la-Gatineau – Joue dehors pour ta santé
- 5.2 Table Éducation Outaouais – La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous
- 5.3 Albatros Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'aide financière

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Municipalité de Kazabazua – Appui contrôle animalier régional

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Les Journées des bibliothèques – Salon du livre de l'Outaouais

## **800 Correspondance**

- 8.1 Conseil en bref de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (19 janvier 2016)
- 8.2 Rapport d'activités du maire pour janvier 2016

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**

2016-02-026

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :



QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> février 2016 soit ouverte à 19 h 02 devant environ 7 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2016-02-027**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-02-028**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JANVIER 2016**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-02-029**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JANVIER 2016**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 1 à 4 de janvier 2016 et qui totalisent un montant de 18 388,79 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 10 111,85\$ pour les salaires versés en janvier 2016 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 926,66\$ pour le mois de janvier 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 346,66\$ pour le mois de janvier 2016 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2016-02-030**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2016**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les déboursés de janvier 2016 qui totalisent un montant de 58 192,46\$ sur le journal des déboursés no 328 à 329 soient acceptés.

**ADOPTÉE**



**2016-02-031**

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : CONGRÈS 2016**

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2016 de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra les 15,16 et 17 juin 2016, au Centre des Congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 503\$ excluant les taxes pour les membres de l'ADMQ;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à l'inscription du Directeur général et Secrétaire-trésorier, Christian Michel au congrès 2016 de l'ADMQ ainsi que les frais afférents incluant les repas non inclus dans l'inscription au congrès et l'hébergement.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Proposition de publicité de « La Gatineau » dans le cadre de la campagne « Sécurité en transport scolaire 2016 » qui a lieu du 1<sup>er</sup> au 12 février 2016. Le conseil demande à ce que les propositions de publicités devraient être acheminées au conseil avant le dépôt du budget de chaque année, soit avant la fin novembre, afin de prévoir les dépenses.

---

NOTE: Resto Mickaël Ange - demande d'aide financière : la municipalité de Blue sea continuera d'encourager et de solliciter les services de restauration du restaurant le Mickaël Ange lors des différentes activités en lien avec la municipalité.

---

NOTE: Offre de service – monsieur Jean-Marie Gauthier : la municipalité tient à remercier monsieur Gauthier pour son offre et prendra sa disponibilité en considération au besoin.

---

**2016-02-032**

**DEVEAU AVOCATS – OFFRE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QU' en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Blue Sea a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 20 janvier 2016 préparée à cette fin par Deveau Avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats, laquelle se décrit comme suit :

- . **Service offert** : Consultation téléphonique, à notre d'heures illimité;
- . **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général, la directrice générale adjointe, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et le directeur du service incendie;
- . **Durée du contrat** : 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- . **Coût forfaitaire** : 700\$ par année, taxes en sus;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire de 180\$ de l'heure;

**Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes :** 10% du montant recouvré, ou un minimum de 200\$, soit le montant le plus élevé des deux, taxes et débours en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

**ADOPTÉE**

**2016-02-033**

**RESSOURCES HUMAINES**

**POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le poste de Directeur général et Secrétaire-trésorier par intérim était occupé depuis le 4 mars 2015 par l'employée 13-03 et ce, par la résolution 2015-03-94;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-04, qui occupe les fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la municipalité de Blue Sea depuis le 3 juillet 2012, auxquelles se sont ajoutées les fonctions de directeur des travaux publics en avril 2014 suite à l'adoption de la résolution 2014-04-747, avait démontré l'intérêt pour le poste de Directeur général et Secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre le maire Laurent Fortin, et l'employé 61-04 suite au départ de la directrice générale en poste, afin que l'employé 61-04 occupe le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Blue Sea, par la résolution 2016-01-015, a convenu de retenir les services de l'employé 61-04 à titre de Directeur général et Secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU' un contrat d'emploi à durée indéterminée a été préparé par le cabinet Deveau Avocats;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'employé 61-04, Monsieur Christian Michel, soit nommé Directeur général et Secrétaire-trésorier, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

QUE le poste de Directeur général, est exceptionnellement sujet à une période de probation de 12 mois, afin de permettre que l'employé 61-04 puisse être évalué sur une année entière des activités de la municipalité;

QUE pendant cette période, l'employé 61-04 soit rémunéré selon l'échelon 1 (année 1) du poste de Directeur général de la grille salariale en vigueur pour la municipalité de Blue Sea;

QUE le maire Laurent Fortin soit autorisé à signer tous les documents en lien avec le contrat d'emploi avec l'employé 61-04.

**ADOPTÉE**



**2016-02-034**

**ACCOMPAGNEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- CONSIDÉRANT le contrat d'emploi pour le poste de Directeur général et Secrétaire-trésorier, entre la municipalité de Blue Sea et l'employé 61-04, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et qui sera sujet à une probation de 12 mois;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea (**Ci-après l'Employeur**) accepte d'offrir à l'employé 61-04, durant cette période de 12 mois, le soutien et l'accompagnement lui permettant de compléter et parfaire ses connaissances en matière de gestion municipale;
- CONSIDÉRANT QU' un accompagnement d'au plus 8 mois est prévu;
- CONSIDÉRANT QUE l'employée 13-03, qui cumule plus de 28 années d'expérience en tant que Directrice générale adjointe pour l'employeur, a accepté d'accompagner l'employé 61-04 dans ses démarches, pour une période d'au plus 8 mois;
- CONSIDÉRANT QUE l'employée 13-03 déclare connaître les politiques et conditions de l'employeur et est satisfaite des termes et conditions prévus aux présentes;
- PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente comme si au long récité;
- QUE l'employée 13-03 accompagnera le directeur général pour une période d'au plus 8 (huit) mois, afin de faciliter son intégration au poste de Directeur général et Secrétaire-trésorier, et afin de le familiariser avec les logiciels de gestions administratives et différentes fonctions afférentes à la direction municipale;
- QU' en contrepartie de l'accompagnement au directeur général pour la période d'au plus 8 mois, l'employeur s'engage à verser à l'employée 13-03 une rémunération représentative de l'échelon 0 de l'échelle salariale en vigueur pour le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la municipalité de Blue Sea, avec tous les bénéfices qui s'y rattachent;
- QU' au terme de la période d'accompagnement, ou au terme du huit mois prévu pour l'accompagnement, l'employée 13-03 réintégrera ses fonctions en tant que Directrice générale adjointe, avec la rémunération à laquelle elle avait droit avant d'entreprendre d'occuper le poste de Directrice générale par intérim suite à la résolution n° 2015-03-94, avec toutes les bonifications (augmentation de salaire, bonus de performance et autres) auxquelles elle avait droit, sans être rétroactives et limitatives.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Offre d'emploi – poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement - reporté à séance extraordinaire prévue mi-février.

---



**2016-02-035**

**GÉNÉRATRICE CASERNE – SOUMISSION**

- CONSIDÉRANT QUE le puits municipal qui alimente en eau de consommation le centre municipal est branché au panneau électrique de la caserne;
- CONSIDÉRANT QUE le centre municipal est répertorié au ministère de la sécurité publique comme étant un centre d'hébergement temporaire en cas de sinistre majeur;
- CONSIDÉRANT QUE lors de panne de courant, le centre municipal est alimenté par une génératrice de secours;
- CONSIDÉRANT QUE puisque le puits est branché sur le panneau électrique de la caserne, et que cette dernière n'est pas équipée d'une génératrice, lors de pannes de courant, la génératrice du centre municipal alimente tous les appareils électriques et de chauffage, mais l'alimentation en eau est alors absente;
- CONSIDÉRANT QU' en cas de panne de courant, la caserne n'est pas alimentée en électricité, ni en eau;
- CONSIDÉRANT QUE des appels d'urgence pourraient survenir lors de ces pannes de courant et que l'accès à la caserne et à l'équipement nécessaire aux interventions serait plus difficile voire même dangereux pour les intervenants, de plus les délais d'intervention risqueraient d'augmenter de façon considérable, car les portes devront être remontées à la main;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour une génératrice au propane de 22 kilowatts, qui suffirait aux besoins électriques de la caserne et la maison des jeunes en cas de panne de courant, au montant de 9 150.00\$ plus les taxes applicables, pour la génératrice incluant l'installation et la mise en marche;
- CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponibles pour ce genre d'équipement, et qu'il y aurait lieu d'appliquer à ces subventions qui couvrent parfois jusqu'à 100% de la dépense;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise le Directeur général à faire les demandes de subvention, au nom de la municipalité, pour une génératrice de 22 kilowatts au propane, telle que proposée dans la soumission des entreprises d'électricité Paul St-Jacques inc.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Réfugiés syriens – lettre d'intérêt au parrainage  
reporté à la séance du 7 mars

---

NOTE: Téléviseur pour la salle gérald-gauthier  
reporté à séance extraordinaire prévue à la mi-février

---



**2016-02-036**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS SSI – PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

CONSIDÉRANT QUE **conformément à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie** : « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leur projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Éric Lacaille, a déposé le rapport d'activités annuelles pour l'année 2015 pour adoption par le conseil;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 2015 et l'adopte tel que déposé;

QU' une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**2016-02-037**

**SOUSSION POUR ENSEIGNES DE NOMS DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE les enseignes de noms de rues pour la municipalité de Blue Sea sont ornées, pour la plupart, de l'ancien logo de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE ces enseignes sont devenues vétustes, surtout au niveau de leur pouvoir réfléchissant la nuit, et qu'il peut parfois être difficile d'identifier les noms de rues dans l'obscurité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission des enseignes Duguay pour 75 nouvelles enseignes de noms de rues, au coût de 33,75\$ /unité, à laquelle s'ajoute des frais de transport de 3,00\$/unité plus les taxes applicables, pour un total de 36,75\$/unité plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons vérifié auprès de l'UMQ et de la FQM afin de savoir si un regroupement d'achats dans la catégorie des enseignes de rues ou toute autre signalisation routière était actif ou prévu;

CONSIDÉRANT QU' aucun regroupement d'achat n'existe pour les enseignes de noms de rues;

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue pour l'année budgétaire 2016;

Il est proposé par isabelle Clément et unanimement résolu :





QUE ce Conseil accepte la soumission des Enseignes Duguay, telle que proposée dans son courriel du 13 janvier 2016

QUE ce Conseil autorise l'achat de nouvelles enseignes de noms de rues réfléchissantes, avec le nouveau logo de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Cahier aux devis généraux région municipalité de Blue Sea -  
Accuser réception du document : la municipalité pourrait avoir recours aux services de l'association selon l'envergure des projets en cours, mais ne désire pas s'engager d'avantage.

---

**2016-02-038**  
**REMORQUE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède maintenant plusieurs véhicules de travail de type utilitaire pour effectuer l'entretien des terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous devons circuler sur la voie publique si nous voulons utiliser ces équipements sur certains terrains de la municipalité, parfois hors du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ne sont pas équipés des accessoires requis par le code de la sécurité routière, notamment, les feux signaux, phare, etc... et qu'il n'est pas permis d'utiliser la voie publique avec ces véhicules, même si une certaine tolérance existe dans l'application des règlements;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces véhicules affichent un poids supérieur à 2500 lbs;

CONSIDÉRANT QU' il a lieu de se procurer un remorque, équipée de freins électriques, afin de pouvoir transporter ces véhicules vers les différents terrains de la municipalité, aux fins d'entretien ou d'interventions diverses, et de façon à pouvoir utiliser ces équipements plus performants partout où ils sont requis pour maximiser la productivité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à deux fournisseurs de nous offrir une soumission pour une remorque;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la moins chère est celle des Sports Dault et Frères au montant de 4 095,00\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la soumission de Sport Dault et frères au coût de 4 095,00\$ plus taxes, et autorise l'achat de la remorque;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, tout document relatif à l'enregistrement de la dite remorque auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

**ADOPTÉE**



**2016-02-039**

**PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE HYDRO QUÉBEC-VOLET ÉCLAIRAGE PUBLIC À DEL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a fait parvenir une demande d'appui financier auprès d'Hydro-Québec pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique au volet éclairage public à DEL;

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution n° 2015-04-115, la municipalité devait s'engager à commander les luminaires, avoir un contrat lié à l'installation de ces derniers, et avoir terminé l'installation de tous luminaires avant le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour pouvoir bénéficier du soutien offert dans le cadre du programme d'aide d'Hydro-Québec – Volet éclairage public à DEL;

CONSIDÉRANT QUE la dépense liée à l'achat et l'installation des luminaires à DEL a été prévue pour l'année budgétaire 2016;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Les entreprises d'électricité Paul St-Jacques » au montant de 175,00\$ pour l'équipement au DEL et 75,00\$ pour l'installation, plus les taxes applicables, soit 250,00\$ par luminaire remplacé, a été acceptée et retenue par résolution n° 2015-04-115 pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière d'Hydro-Québec sera de l'ordre de 60\$ par luminaire remplacé, et sera remis à la municipalité suite au dépôt de la résolution qui confirme que les travaux sont terminés et conforme à la demande ;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat et l'installation des luminaires au DEL en remplacement de l'ancien réseau d'éclairage aux halogénures;

QUE suite à la réalisation du remplacement de l'éclairage public à DEL, le formulaire de confirmation de projet réalisé et demande de versement de l'appui financier soit acheminé à Hydro-Québec en vue d'obtenir la contribution en lien avec le projet d'efficacité énergétique – Volet éclairage public à DEL.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Feux d'artifice – association du bassin versant du lac Blue Sea-reporté à la séance du mois de mars

---

**2016-02-040**

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA – BUDGET ANNUEL**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du bassin versant du lac Blue Sea (ci-après : l'Association) a fait parvenir une demande aux municipalités de Blue Sea et de Messines pour une contribution financière totale de 6710 \$ répartie comme suit :

- 2410 \$ Participation au programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDELCC, qui inclut des relevés et des analyses pour la détermination et le suivi de la qualité de l'eau des lacs Blue Sea, Profond, Beaudry (Allard), Laverdure, Grant, Grenon, Roberge, Castor et/ou Clément selon les recommandations et les disponibilités du RSVL ;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 1 000 \$ Continuation du programme de démarcations des peuplements importants de myriophylle à épi;
- 800 \$ pour la soumission d'une demande au MDDELCC pour obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation de toiles de jute comme mesure de contrôle du myriophylle à épi, certificat qui sera valide pour toute intervention requise par les municipalités ou citoyens désireux de mettre en place des mesure de contrôle du myriophylle à épi à l'aide de toiles de jute;
- 2500\$ pour la conception, élaboration et production de matériel d'information afin de sensibiliser la population et les visiteurs aux problématiques liées aux algues bleu-vert et aux espèces envahissantes

CONSIDÉRANT QUE l'Association fait preuve de leadership et d'innovation afin de protéger et de mettre en valeur le bassin versant du lac Blue Sea et du ruisseau Blue Sea, une zone écosensible et menacée de 80 km<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil est conscient de l'importance du travail effectué par les bénévoles de l'association;

CONSIDÉRANT QUE l'association demande à chacune des municipalités, Blue Sea et Messines, de contribuer à part égale (50%) pour leur budget de fonctionnement 2016;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde une contribution financière de 3355\$ \$ à l'Association du Bassin versant du lac Blue Sea pour l'année 2016, ce qui représente la part de la contribution de la municipalité de Blue Sea;

QUE ce Conseil souhaite remercier tous les bénévoles qui contribuent au succès de l'association et les encourage à poursuivre leur travail et les assure de son entière collaboration.

**ADOPTÉE**

**2016-02-041**

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA – TOILE DE JUTE**

CONSIDÉRANT QUE l'ABVdes7, a soumis un rapport sur la situation du myriophylle à épi dans le lac Blue Sea, et la délimitation des herbiers mono-spécifiques de cette plante exotique envahissante;

CONSIDÉRANT QUE la présence de cette plante envahissante nuit autant aux activités nautiques et récréotouristiques, qu'à la santé du lac;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de toile de jute par-dessus les herbiers de myriophylle à épi est une méthode de contrôle de cette plante envahissante assez récente, mais qui a été testée avec un succès non-négligeable, en Irlande pour la première fois, et répétée en 2012 au Lac Pémichangan, cette fois par l'ABVdes7, et qu'après 4 ans, on observe la presque disparition du myriophylle à épi qui fait graduellement place aux plantes indigènes du lac;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE l'association du bassin versant du lac Blue Sea a soumis une demande d'aide financière afin de recouvrir les herbiers de myriophylle à épi les plus problématiques qui sont situés dans des zones de circulation nautique hautement fréquentées, et ce sur le territoire de la municipalité de Blue Sea, plus précisément près de la halte routière sise au 27, rue Principale et à proximité des installations de ravitaillement en essence chez Raymond Lacroix, une superficie de 4237 m<sup>2</sup> au coût de 2\$/m<sup>2</sup>, soit un total de 8 474,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 8000\$ a été prévu au budget 2016 pour la pose de jute afin de contrôler cette espèce envahissante peu désirable;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appui l'association du bassin versant du lac Blue Sea dans ses démarches de mise en place de toiles de jute;

QU' un montant de 8 000,00\$ soit autorisé pour le projet de contrôle du myriophylle à épi à l'aide de la mise en place de toiles de jute.

**ADOPTÉE**

**2016-02-042**

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ – POSE DE JUTE POUR MYRIOPHYLLE À ÉPI**

CONSIDÉRANT QUE l'ABVdes7 de Gatineau projette de déposer, au nom de l'association du bassin versant du lac Blue Sea, une demande dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation afin de procéder à la mise en place de toiles de jute dans le littoral, plus précisément sur les herbiers homogènes ou mono-spécifiques de myriophylle à épi, qui sont situés dans les zones de navigation fréquente;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat d'autorisation bénéficiera aux 2 municipalités qui partagent le lac Blue Sea, mais aussi aux citoyens désireux de faire un contrôle du myriophylle à épi devant leur propriété, qui eux aussi, pourront agir en vertu du même certificat d'autorisation pour l'installation de toiles de jute, et pour toute la durée du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle à épi est une des plantes aquatiques envahissantes les plus répandues en Amérique du Nord, et que le lac Blue Sea est au prise avec un problème d'invasion de cette espèce qui semble présenter une croissance continue du nombre d'herbiers de myriophylle à épi, le tout depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le principal mode de reproduction de cette espèce envahissante est la fragmentation des tissus de la plante, phénomène causé en grande partie par les hélices de bateaux lors de leur passage dans ou au-dessus de ces herbiers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Blue Sea déclarent être au courant des enjeux importants liés à l'invasion de nos lacs par cette espèce envahissante qu'est le myriophylle à épi, et déclarent avoir pris connaissance du rapport préparé par l'ABVdes7;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, la municipalité doit confirmer que la pose de jute ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Il est proposé par Isabelle Clément, et unanimement résolu :

QUE ce Conseil donne son appui à l'Association du Bassin Versant du lac Blue Sea dans sa démarche afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la pose de jute sur les herbiers mono-spécifiques de myriophylle à épi dans le littoral du lac Blue Sea.

QUE le projet de pose de jute ne contrevient à aucun règlement municipal.

**ADOPTÉE**

**2016-02-043**

**VIDANGE SEPTIQUE - CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vidange septique avec «Services sanitaires Mario Céré inc. » prend fin le 30 avril 2016;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil mandate le Directeur général et Secrétaire-trésorier pour enclencher le processus d'appel d'offres pour le contrat de vidange des boues de fosses septiques pour une durée de 3 ans avec renouvellement optionnel de 2 ans, selon les spécifications de la politique de gestion contractuelle en vigueur pour la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Le conseil accuse réception de l'invitation et désire informer la fondation que nous allons continuer à les encourager par le tournoi de golf estival.

---

**2016-02-044**

**TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS – LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans est de 67,9% dans l'Outaouais, l'un des plus faible au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT QU' un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit 7 ans de moins qu'un diplômé;



- A 2 fois plus de chance de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU' il en coûte moins cher d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par potentiel décrocheur, plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée;
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous;
- Des citoyens et citoyennes plus engagés;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème étroitement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de la relève et de main d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire et la réussite éducative doivent être des priorités de développement du territoire;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil déclare la troisième semaine de février comme étant celle des journées de la persévérance scolaire (JPS) et s'inscrit comme partenaire;

QUE ce Conseil appui la Table éducation Outaouais (TÉO) et son comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

**ADOPTÉE**

**2016-02-045**

**ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QU' Albatros est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'accompagner les personnes en fin de vie ainsi que leur proches sur tout le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu, le 13 janvier 2016, une demande d'aide financière de la part de l'organisme bénévole, afin de leur permettre de continuer d'offrir à la population ce service gratuit et essentiel;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 100 \$ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin de les aider à réaliser leurs objectifs pour le plus grand bien de nos citoyens.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Appui contrôle animalier – municipalité de Kazabazua - le conseil accuse réception de la résolution de la municipalité de Kazabazua, mais ne désire pas s'engager davantage dans la démarche. Nous croyons qu'à cause du volume minime d'animaux errant, il serait préférable d'établir un tarif d'intervention unitaire, qui serait appliqué selon les besoins de la municipalité dans un cadre utilisateur/payeur.

---

**2016-02-046**

**JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES – SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE le 26 février 2016 aura lieu « La journée des Bibliothèques » dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'employé de la bibliothèque, ainsi que le coordonnateur de loisirs et culture bénéficieraient positivement des ateliers offertes lors de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à cette journée est de 20\$ par personne, incluant un diner-buffet, les ateliers, et un laissez-passer pour le salon du livre 2016, par participant;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les employés 70-04 et 70-09 à s'inscrire à la journée des bibliothèques, et autorise les frais de déplacement occasionnés pour se rendre à l'activité.

**ADOPTÉE**

Période de questions de 19h 54 à 20 h10

**2016-02-047**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> février 2016 soit close à 20h11.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2016.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier